



ÉCRITS, LANGAGES ET CULTURES DU COMMERCE CEHTL, 10

*PERCEPTIONS SPATIALES ET ÉLÉMENTS DE CULTURE
DES MARCHANDS CATALANS À TRAVERS LE PRISME
DES CONTRATS NOTARIÉS*

PAR DAMIEN COULON

MOTS-CLÉS : CONTRATS COMMERCIAUX, MARCHANDS,
CATALANS, GÉOGRAPHIE, CARTES

Résumé : De très nombreux contrats commerciaux notariés des derniers siècles du Moyen Âge font explicitement mention des destinations, mais aussi des étapes, vers lesquelles marchands et denrées devaient être acheminés. La documentation catalane, en particulier, permet d'établir les limites extrêmes d'un grand commerce et de reconstituer une géographie des échanges. De plus, la participation soutenue à ces activités largement déployées à travers la Méditerranée, mais aussi l'existence de cartes parmi les inventaires de biens de marchands même modestes, voire de simples marins, montrent que nombre d'entre eux disposaient de repères spatiaux et de connaissances géographiques empiriques, et parfois issues d'une culture livresque.

Pour citer cet article :

– Coulon Damien, « Perceptions spatiales et éléments de culture des marchands catalans à travers le prisme des contrats notariés », dans *Écrits, langages et cultures du commerce*, CEHTL, 10, Paris, Lamop, 2018 (1ère éd. en ligne 2019).

Cet article est sous licence [Creative Commons 2.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/) BY-NC-ND. Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

Abstract : A very large number of notarized commercial contracts from the final centuries of the Middle Ages mention explicitly the destinations, but also the staging points, through which merchants and their goods were supposed to pass. The Catalan archives, in particular, makes it possible to determine the furthest extremities of long-distance trade, and to reconstitute the geography of the exchanges which made it up. In addition, intense participation in activities spread broadly across the Mediterranean, together with the existence of maps in the inventories of the goods of even modest merchants, or even simple sailors, shows how many of them possessed spatial references and empirical geographic knowledge, which sometimes also fed on written culture.

*Perceptions spatiales et éléments de culture des
marchands catalans à travers le prisme des contrats
notariés*

DAMIEN COULON (MCF-HDR, ARCHE – Strasbourg)

Il peut *a priori* paraître vain de s'appuyer sur des contrats notariés pour analyser les langages du commerce, voire pour interroger de façon plus vaste la culture et le savoir des marchands¹. En effet, chacun sait que les contrats n'apportent qu'un échantillon de données, jamais des résultats complets. En outre, ce type de document a déjà été largement exploité, il est vrai surtout dans la perspective d'études économiques, et il peut sembler difficile d'apporter des éléments nouveaux à leur sujet².

Surtout, lorsque l'historien veut étudier la façon dont les marchands s'expriment, il se heurte évidemment au fait qu'ils ne sont pas les auteurs directs des contrats, au sens où ils ne tiennent pas directement la plume pour les rédiger, bien qu'ils soient effectivement à l'origine des accords stipulés. Ce sont

¹ Abréviations utilisées : ADPO : Archives Départementales des Pyrénées Orientales. AHPB : Arxiu Històric de Protocols de Barcelona.

² Voir en particulier les apports des études de Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, ENS Rue d'Ulm, 2006 ou de Lucien Faggion, Anne Mailloux et Laure Verdon (dir.), *Le notaire entre métier et espace public en Europe VIII^e-XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, 2008.

en effet les notaires qui mettent par écrit ces contrats, mais qui font écran entre les marchands et les historiens, bien qu'ils jouent un rôle indispensable, puisqu'ils sont investis d'une autorité publique – conférée par un souverain ou un prélat ecclésiastique – qui leur permet d'apporter aux documents qu'ils signent ce que les juristes appellent la force probante et par là, fournissent le caractère exécutoire de l'accord consigné. De surcroît, les contrats sont évidemment conçus pour donner une forme juridique aux accords conclus, selon des modèles types qui ne leur confèrent guère d'originalité. Ces cadres juridiques contraignants rendent donc les contrats notariés difficiles à utiliser dans l'optique d'une réflexion générale sur les langages du commerce et la culture des marchands, voire peuvent inciter le chercheur à n'y prêter au mieux qu'une attention très secondaire.

L'historien sait pourtant que lorsque les contrats notariés sont conservés en longues séries, ce qui est le cas lorsque les minutiers d'un même notaire nous sont parvenus, à partir du XII^e siècle au plus tôt en Italie, ils fournissent des données précises qui, une fois quantifiées, peuvent exprimer des tendances de fond et refléter par exemple des usages nouveaux de denrées, de méthodes et de pratiques, modifiant et enrichissant ainsi savoirs, culture et vocabulaire. En outre, en tenant compte des réserves qui viennent d'être exprimées, les séries de contrats commerciaux mentionnant des destinations ébauchent également une géographie des échanges et par là, une perception commerciale de l'espace. L'historien peut ainsi tenter de les reconstituer avec précautions et mettre en relation cette perception spatiale avec la culture des marchands les plus impliqués dans les opérations d'échanges, pour autant qu'il puisse la reconstituer³.

³ Pour un aperçu général de la culture des marchands barcelonais au XV^e siècle, on pourra se reporter aux travaux de Jaume Aurell I Cardona, *Els mercaders catalans al quatre-cents. Mutació de valors i procés d'aristocratització a Barcelona (1370-1470)*, Lleida, Pagès, 1996 ; et avec Alfons Puigarnau, *La cultura del mercader en la Barcelona del siglo XV*, Barcelone, Omega, 1998.

Les très nombreux contrats instrumentés et conservés à Barcelone et à Perpignan permettent de dégager une image relativement claire et cohérente de ces phénomènes dans les deux principaux centres urbains de la couronne d'Aragon, que viendront compléter quelques remarques ponctuelles s'appuyant sur les riches fonds de Palma de Majorque ou plutôt Ciutat de Mallorca pour la période médiévale. Rappelons qu'à partir de 1344, ces trois villes font partie de la couronne d'Aragon et qu'il existe, dans chacune d'elles, des séries de documents notariés extrêmement riches, qui n'ont rien à envier à celles de Gênes ou de Venise, davantage mises en valeur et de façon plus précoce dans l'historiographie. Cette présentation nous permettra ainsi de dégager les bases sociales et culturelles sur lesquelles s'appuyait la géographie des échanges qui s'exprime au travers des échantillons de contrats notariés analysés⁴. Car les marchands n'étaient pas les seuls à déterminer les logiques d'échanges, bien qu'ils aient évidemment joué un rôle central dans ce domaine. Surtout, cette catégorie professionnelle recouvre en fait des groupes disposant de revenus assez variés et effectuant même des tâches distinctes, conditionnant ainsi des profils sociaux et culturels différents⁵.

Des distorsions spatiales singulières

Avant de nous pencher sur le contenu des contrats

⁴ Patrick Gautier Dalché rappelle « qu'il n'existe pas de "géographie" médiévale constituée en discipline autonome », au sens de discipline scolaire, ce qui n'empêche pas le savoir géographique de s'exprimer sous des formes très variées dans la documentation médiévale, y compris dans le milieu des marchands. Voir par exemple. Patrick Gautier Dalché (dir.), *La Terre. Connaissance, représentations, mesure au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols (L'Atelier du Médiéviste, 13), 2013, p. 5 ; *idem*, « Une géographie provenant du milieu des marchands toscans (début du XIV^e siècle) », dans *Società, istituzioni, spiritualità. Studi in onore di Cinzio Violante*, Spolète (Centro italiano di studi sull'alto medioevo), t. 1, 1994, p. 433-443.

⁵ Voir en particulier Jaume Aurell I Cardona, *Els mercaders catalans...*, *op. cit.*, p. 288-307 (*La dispersió vertical i la pèrduda de la cohesió interna*).

notariés en relation avec des destinations, il importe de souligner quelques pratiques rédactionnelles notariales, qui enrichissent, mais conditionnent également les informations qui peuvent être relevées dans ce type de documentation. En règle générale, les notaires consignaient dans leurs minutiers selon un ordre grossièrement chronologique les différents actes que les contractants qui les consultaient souhaitaient mettre par écrit. Cependant, quelques notaires ont fini par consigner, dans des cahiers spécialisés, certains types de contrats précis destinés à des personnalités ou des institutions particulières ou encore certaines opérations précises, telles des procurations ou des contrats de commendes commerciales⁶. Rappelons que ce type de contrat prévoit l'exportation, puis l'importation de biens vers une destination précise par l'intermédiaire d'un marchand preneur de fonds ainsi amené à se déplacer, à l'inverse du bailleur qui restait généralement dans le port de départ⁷. Dans ce dernier cas, très riche pour

⁶ Maria Teresa Ferrer I Mallol, « La redacció de l'instrument notarial a Catalunya », *Estudis Històrics Documents dels Arxius de Protocols*, 4, 1974, p. 29-191, en particulier p. 60. Pour une présentation d'ensemble des documents notariés à Perpignan et en Roussillon au Moyen Âge, voir Rodrigue Tréton, « Prélude à l'histoire du notariat public à Perpignan et dans le comté de Roussillon (1184-1340) », *Gnomon. Revue Internationale d'Histoire du Notariat*, 167, avril-juin 2011, p. 6-28 et Élodie Capet, « Le notariat public à Perpignan au XV^e siècle », *Gnomon. Revue Internationale d'Histoire du Notariat*, 185, oct.-déc. 2015, p. 5-17.

⁷ Dans un souci de précision et de distinction par rapport au terme plus général de commande, on conservera pour la suite de cette étude l'orthographe « commende », plus proche du terme latin *commenda*, par lequel ce type de contrat est généralement désigné par les marchands et les notaires – bien que celui de *com(m)anda* soit également utilisé –, et plus proche aussi de sa lointaine étymologie la *commendatio*. Sur les commendes commerciales, largement diffusées dans tout le bassin méditerranéen médiéval, voir en particulier les travaux de John H. Pryor : « The Origins of the Commenda Contract », *Speculum*, 52, 1977, p. 5-37 et « Mediterranean Commerce in the Middle Ages. A Voyage under Contract of Commenda », *Viator*, 14, 1983, p. 133-193. Dans le cadre de l'historiographie barcelonaise, voir Josep Maria Madurell I Marimon et Arcadi Garcia I Sanz, *Comandas comerciales barcelonesas de la Baja Edad Media*,

cette étude, le phénomène de spécialisation n'est en fait observable qu'à Barcelone où l'on dénombre à partir des années 1360 quatorze minutiers de commendes, qui ne contiennent donc que ce type de contrats⁸ – mais l'on sait qu'il a dû en exister davantage⁹. Les raisons qui ont pu pousser les notaires à séparer ces contrats des autres, sont à rechercher à la fois dans leur grand nombre et dans leur concentration à certains moments. En effet, les quelques notaires dont la clientèle était particulièrement composée de marchands et qui étaient donc spécialisés dans la rédaction des contrats de grand commerce, voyaient en certaines occasions défiler devant eux de très nombreux marchands souhaitant conserver une trace écrite des accords qu'ils avaient conclus et qu'ils estimaient en outre plus risqués que d'autres en raison de leur destination lointaine. Le départ de certains navires entraînait ainsi une multiplication des opérations, dans un contexte de préparatifs fébriles, en particulier si l'embarcation était volumineuse et pouvait contenir de nombreuses marchandises, ou lorsque deux

Barcelone, Colegio Notarial de Barcelona, CSIC, 1973.

⁸ AHPB : minutiers de commendes de Jaume Ballester (1363-1385 : 30/1) ; de Joan Nadal (deux minutiers couvrant les années 1388-1389, puis 1420-1430 : 54/83 et 54/84) ; de Bernat Nadal, (trois minutiers entre 1393 et 1410 : 58/169 à 58/171) ; d'Arnau Lledó (trois minutiers entre 1394-1417 : 51/13, 51/31 et 51/32) ; de Tomàs de Bellmunt (trois minutiers entre 1402 et 1416 : 79/36 à 79/38) ; de Bernat Sans (un minutier couvrant les années 1428-1430 : 87/18) ; enfin d'Antoni Brocard (un minutier couvrant les années 1435-1446 : 106/35).

⁹ Les archives notariales de Barcelone ne possèdent plus aujourd'hui que trois minutiers de commendes de Tomàs de Bellmunt (voir *supra*) ; or, le dernier est intitulé *Quartus liber manuale comendarum* (1414-1417), 79/38 ; tandis que le dernier des trois minutiers de commendes de Bernat Nadal a pour titre *Manuale instrumentorum contractuum comandarum quintum* (1404-1410), 58/171. Enfin, le dernier des deux minutiers de commendes de Joan Nadal s'intitule quant à lui, *Manuale instrumentorum contractuum comendarum septimum* (1420-1430), 54/84. Les adjectifs ordinaux de ces titres laissent en fait deviner l'ampleur de la documentation spécialisée perdue. On possède ainsi la preuve d'au moins neuf minutiers de commendes manquants à Barcelone.

Écrits, langages et cultures du commerce, CEHTL, 10, Paris, Lamop, 2018.

embarcations appareillaient simultanément, ce qui n'était pas rare.

Il n'est en outre pas inutile de rappeler que, si les contrats de commendes peuvent être confiés ponctuellement à différents marchands chargés de commercialiser les marchandises remises, ils étaient au contraire concentrés entre les mains de quelques preneurs de fonds lors des voyages commerciaux lointains, mais qui emportaient généralement les biens de très nombreux bailleurs. Il en résultait ainsi de longues séries d'accords à consigner lors de leur départ, lesquelles n'avaient évidemment pas échappé aux notaires qui, dans ces circonstances, voyaient défiler devant eux un grand nombre de marchands et avaient donc logiquement choisi de regrouper ces contrats dans des minutiers spécialisés, distincts des *llibres*, *capbreus* ou *manuals* ordinaires. Le caractère éminemment sériel des commendes conclues pour des destinations lointaines se trouve ainsi spécialement mis en valeur dans ce type de cahiers où elles sont rassemblées.

Parmi les actes commerciaux instrumentés à Barcelone, de même qu'à Perpignan où l'on ne trouve pourtant pas à ma connaissance de minutiers spécialisés de commendes, ce type de contrat est de loin le plus abondant du milieu du XIV^e au milieu du XV^e siècle¹⁰ ; ces contrats sont bien plus fréquents que les changes maritimes, les nolis, puis plus tard les assurances – même réunis – qui tous indiquent des destinations et reflètent donc bien la projection spatiale des opérations commerciales. Une limite de ces contrats notariés doit toutefois encore être rappelée : ils ne reflètent

¹⁰ On remarque en effet de façon significative que le notaire de Perpignan Jaume Molines, actif entre 1367 et 1407, qui comptait parmi sa clientèle de très nombreux marchands et d'importants hommes d'affaires de la ville, a en effet par moment rédigé de longues séries de commendes commerciales, en particulier lors du départ de grosses embarcations, mais dans des minutiers ordinaires – voir par exemple, ADPO 3E1/470, 3E1/471, 3E1/475, 3E1/482... Il n'a ainsi pas laissé de minutier spécialisé dans ce type de contrat, du moins aucun d'entre eux n'a visiblement été conservé.

nécessairement qu'une partie des échanges, puisque le recours au notaire n'était bien sûr pas systématique ; mais l'historien ignorera toujours quelle part exacte ils peuvent représenter. Il sait cependant que ces contrats sont plus volontiers utilisés lorsque les marchands estiment que l'opération comporte certains risques, comme on l'a vu, ou lorsqu'ils donnent des consignes très précises aux preneurs de fonds censés les exécuter scrupuleusement. Sinon, dans les cas où les bailleurs disposent en particulier de facteurs à demeure à destination, ils s'en passent volontiers, en raison du lien de confiance qui existait entre eux, conférant ainsi à ces opérations un caractère plus sûr. Toutefois, des correspondants commerciaux ne pouvaient systématiquement être installés dans les principales places de négoce, surtout lorsqu'elles étaient lointaines et situées dans des pays de culture différente, en particulier non chrétienne¹¹. Cependant, si les échantillons de contrats sont suffisamment abondants, ils permettent de dépasser le stade des observations anecdotiques et d'exprimer des données quantifiées en valeurs relatives, autrement dit des proportions, qui peuvent s'avérer révélatrices, non seulement de tendances significatives, mais aussi de formes de perception de l'espace.

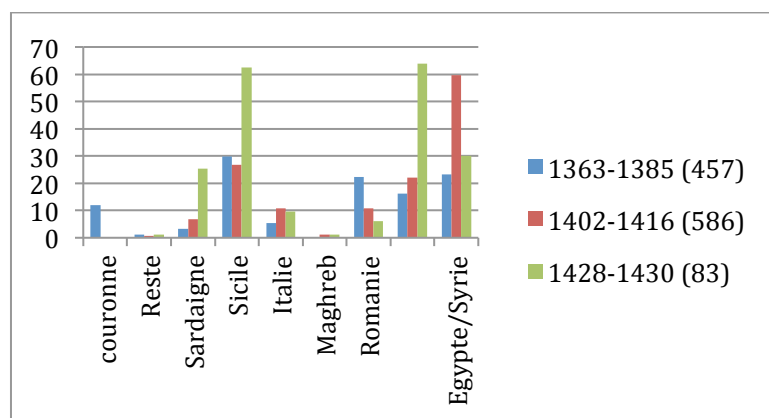
Or, la répartition des destinations parmi les contrats de commendes à Barcelone comme à Perpignan, obéit dans les deux cas à une distribution assez contrastée mais très parallèle, puisque les mêmes effets de polarisation peuvent y être observés, comme le montrent les deux histogrammes qui suivent¹². Le rayonnement commercial de Perpignan, centre

¹¹ Les Catalans n'entretenaient en effet que peu de facteurs commerciaux à demeure en Égypte et en Syrie à la fin du Moyen Âge par exemple, par opposition aux Génois et surtout aux Vénitiens : voir Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Âge. Un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca 1330 - ca 1430)*, Barcelone, Madrid, Casa de Velázquez, Institut Européen de la Méditerranée, 2004, p. 586-595.

¹² Le premier histogramme, relatif aux commendes barcelonaises, a été constitué à partir des données présentées sous forme de tableaux dans *ibid.*, p. 227. Les données sont exprimées en pourcentage des commendes

drapier de premier plan à la fin du Moyen Âge, s'effectue en effet dans le sillage de celui de Barcelone.

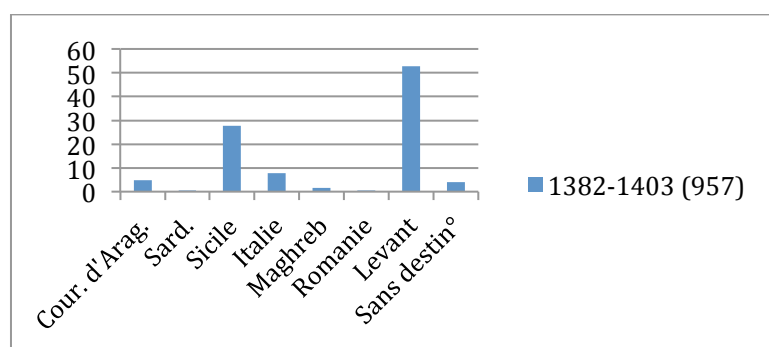
Graphique 1. Répartition des destinations parmi les contrats de commendes à Barcelone



relevées à Barcelone, puis à Perpignan, sur la base d'échantillons regroupés en trois périodes distinctes sur la place de Barcelone. Les échantillons sont tous larges : environ 1000 contrats dans chaque cas (les nombres de contrats précis saisis figurent entre parenthèses. Ils se rapportent aux minutiers de commendes spécialisés des notaires barcelonais Jaume Just, puis Tomàs de Bellmunt, enfin de Bernat Sans (AHPB) ; et aux minutiers du notaire Jaume Molines à Perpignan (ADPO)). Ainsi dispose-t-on de données représentatives, sans risque de distorsion artificielle en raison d'un nombre de contrats trop réduit. Des double-comptes sont possibles, puisque plusieurs destinations différentes peuvent être mentionnées dans un même contrat, la Sicile étant par exemple mentionnée fréquemment avec les destinations levantines. La somme des pourcentages dépasse donc généralement la valeur 100. Un calcul proportionnel des sommes investies par destination, plutôt que par simple addition de contrats aux valeurs inégales se justifierait bien sûr davantage. Mais les opérations sont dans ce cas beaucoup plus longues et plus complexes qu'il y paraît.

Écrits, langages et cultures du commerce, CEHTL, 10, Paris, Lamop, 2018.

Graphique 2. Répartition des destinations parmi les contrats de commendes à Perpignan



On notera d'abord qu'on ne relève que des destinations méditerranéennes dans les deux cas, bien que l'on sache que les relations commerciales entre la Catalogne et la Flandre et le sud de l'Angleterre étaient pourtant soutenues. Il n'était donc pas nécessaire de recourir aux commendes vers ces destinations, en raison de la présence de facteurs catalans qui constituaient des partenaires de confiance avec lesquels le caractère de preuve apporté par les contrats s'avérait superflu, comme on l'a vu.

Les histogrammes révèlent également très peu de commendes vers des destinations proches, en Catalogne et même en péninsule Ibérique avec lesquelles les opérations commerciales existent nécessairement. Mais puisqu'elles sont peu risquées et qu'elles s'opèrent aussi en collaboration avec des partenaires généralement bien connus, elles ne nécessitent pas le recours au notaire.

En revanche, la distribution des destinations plus éloignées est, elle, très contrastée, mettant spécialement en valeur, d'une part, les relations avec la Sicile et plus secondairement la Sardaigne et l'Italie continentale, plus spécialement les ports de Naples, Gaète et Gênes. D'autre part, la Méditerranée orientale constitue un ensemble de destinations bien plus prisées encore, puisqu'elles font l'objet d'un véritable boom commercial à partir du dernier tiers du XIV^e siècle, tant à

Barcelone qu'à Perpignan. Cet essor s'explique essentiellement par le succès des exportations massives de draps de laine catalans, de qualité généralement médiocre, quoique plutôt supérieure à la moyenne à Perpignan, que les marchands échangeaient contre des épices qu'ils redistribuaient ensuite dans la couronne d'Aragon, mais également dans toute l'Europe occidentale. Un axe commercial ouest-est se dessine ainsi très nettement à travers la Méditerranée. Il relègue nettement le Maghreb et la Roumanie au rang de pôles insignifiants ou en net déclin. Cette répartition contrastée des destinations n'est en fait pas si aberrante qu'il y paraît *a priori*, car elle traduit de nettes préférences, des effets de spécialisation ou de polarisation commerciales.

La principale nuance, qu'il n'est pas inintéressant de relever entre commendes barcelonaises et perpignanaises, réside dans la précision plus ou moins grande relative aux destinations levantines. Les contrats barcelonais distinguent en effet en général les îles de Rhodes et de Chypre, contrôlées par un pouvoir politique chrétien, de l'Égypte et de la Syrie, sous domination mamlûke depuis 1250-1260 ; tandis que ceux de Perpignan utilisent plus volontiers le terme général de Levant ou surtout associent ces destinations, au fond toutes situées à l'autre extrémité de la Méditerranée – d'où la différence des termes géographiques se rapportant au Levant dans les deux histogrammes.

Quoi qu'il en fût, la double polarisation très nette qui s'observe à travers les commendes barcelonaises et perpignanaises, vers la Sicile et le Levant, reflète donc à la fois un intérêt des négociants de ces villes pour des marchés dynamiques précis, mais aussi une prise de risque qui nécessite le recours au notaire. Tel est spécialement le cas des destinations se trouvant dans le sultanat mamlûk : Alexandrie, Beyrouth et Damas, régulièrement mentionnées, surtout parmi les commendes barcelonaises. Cette logique particulière de perception de l'espace, polarisée, combinant intérêts et risques commerciaux, est donc révélatrice des échanges les

plus spéculatifs, qui expliquent en contrepartie l'engouement constaté.

Une rapide comparaison avec les données qui peuvent être recueillies dans les contrats majorquins confirme les principaux éléments d'analyse précédemment relevés, tout en apportant des éléments de comparaison révélateurs¹³. Parmi les minutiers du notaire Pere de Coma, actif durant les années 1350-1373¹⁴, les destinations commerciales dans la couronne d'Aragon n'apparaissent elles aussi que très rarement dans les commendes, à l'inverse des contrats d'armement de navires majorquins – en fait plus nombreux que les précédentes –, qui mentionnent régulièrement cet espace. Toutefois, dans l'ensemble des contrats, le Maghreb et le sultanat nasride de Grenade l'emportent parmi les destinations, tandis que la Sardaigne, la Sicile, le Nord et le Sud de l'Italie suivent de près. On trouve aussi plusieurs commendes pour la Flandre, la Roumanie, Chypre et Rhodes, mais en quantité bien moindre. Par conséquent, on observe aussi un phénomène de distorsion parmi les destinations majorquines figurant parmi les contrats notariés, mais au profit d'une distribution différente : le Maghreb et le sultanat de Grenade y jouent le rôle de destinations privilégiées, occupant en quelque sorte la place du Levant dans les commendes barcelonaises et perpignanaises. Ainsi se dessine une géographie des échanges, elle aussi clairement polarisée, mais différente et complémentaire, entre ces centres économiques de la couronne d'Aragon, distinguant d'une part Barcelone et Perpignan, et de l'autre, Majorque. Comme l'ont montré

¹³ Pour un aperçu sur les apports des notaires majorquins, voir en particulier María Dolores López Pérez, *La Corona de Aragón y el Magreb en el siglo XIV (1331-1410)*, Barcelone, CSIC, 1995, en particulier p. 169-572. Ces données ont été plus récemment complétées par Wilfrid Tannous, doctorant travaillant sous ma direction, sur le thème des « Marins de Majorque au XIV^e siècle, essai de socio-histoire d'une communauté plurielle ».

¹⁴ Les minutiers du notaire Pere de Coma sont conservés, comme la plupart des autres à Palma, à l'Arxiu Capitular de Mallorca.

plusieurs chercheurs, elle participe d'une logique de répartition des trafics de ces centres en particulier vers les pays d'Islam, que complètent encore les relations privilégiées du port de Valence avec le sultanat nasride de Grenade¹⁵. La spécialisation de ces échanges souligne en outre la capacité des négociants originaires des principaux pôles urbains de la couronne d'Aragon à structurer leurs liens commerciaux à travers la Méditerranée, parvenant ainsi à concurrencer les puissants Génois et Vénitiens, qui disposaient cependant d'une expérience plus longue dans ce domaine.

Enfin, on comprend plus concrètement comment ces échanges réguliers à travers l'ensemble de la Méditerranée ont pu enrichir la démarche cartographique novatrice qui s'est développée d'abord à Majorque, puis également à Barcelone au cours du XIV^e siècle et qui se caractérisa rapidement par une remarquable représentation du tracé des côtes méditerranéennes, mais aussi atlantiques jusqu'en Flandre et au sud de l'Angleterre, régions en effet assidument fréquentées par les marins et les marchands de la couronne d'Aragon – et italiens. Il en résulte une logique dialectique d'information et de diffusion des connaissances spatiales qui a stimulé simultanément les deux activités – cartographique et commerciale. C'est en particulier ce que corroborent les inventaires notariés de biens de marins et de marchands, parmi lesquels il n'est pas rare de retrouver des cartes nautiques¹⁶. Or, celles-ci expriment des données commerciales

¹⁵ Voir en particulier Maria Dolores López, *La Corona de Aragón...*, *op. cit.*, p. 172-173 et 852. Il ne faut pas en déduire que cette complémentarité des trafics a pu s'établir harmonieusement entre les principaux centres économiques de la couronne d'Aragon. Elle résulte plus logiquement d'effets de concurrence spécialisant les échanges là où ils s'avéraient les plus efficaces et productifs.

¹⁶ Voir en particulier Ramon J. Pujades I Bataller, *Les cartes portolanes : la representació medieval d'una mar solcada / Portolan Charts. The Medieval Representation of a Ploughed Sea*, Barcelone, Institut cartogràfic de Catalunya, 2007, p. 84-106 ; Wilfrid Tannous, « Des hommes et des cartes. La mobilité des marins de Majorque et la cartographie majorquine dans la première moitié du XIV^e siècle », dans *Histoire monde, jeux d'échelles et espaces*

par les listes exhaustives des ports qui les caractérisent, méthodiquement inscrites de façon perpendiculaire aux côtes et même hiérarchisées par l'utilisation d'encre rouge pour distinguer les principaux d'entre eux des autres, beaucoup plus nombreux, écrits plus classiquement en noir, comme il est bien connu.

Reste cependant à présent à tenter de déterminer le degré de diffusion de ces connaissances spatiales dans la société, voire de cette perception polarisée de l'espace méditerranéen : reposaient-elle spécialement sur une élite cultivée d'hommes d'affaires de haut vol, sachant situer les destinations commerciales les plus lointaines ? Ou était-elle en fait plus largement partagée parmi les marchands qui recouraient en nombre aux notaires, voire par d'autres catégories professionnelles ou sociales ?

Quelle diffusion des connaissances spatiales dans la société catalane ?

Des contrats notariés émergent rapidement certains noms de négociants qui semblent spécialisés dans les échanges à longues distances. Tel est le cas du patron de navire Francesc de Casasaja dont la longue carrière peut être reconstituée¹⁷. Il dirigea en effet au moins une douzaine de fois un navire vers le Levant entre 1369 et 1390, se démarquant ainsi comme l'un des plus actifs et manifestement spécialisé dans les voyages vers cette destination. C'est toutefois par des documents de chancellerie que l'on apprend que le roi d'Aragon Jean I^{er} lui-même lui commandait des articles orientaux précieux et rares. Il lui fit ainsi demander en 1388, puis en 1391, de luxueux tissus – brocarts, soie, pièces de *ceytuni*, une riche étoffe de

connectés, 47^e congrès de la SHMESP (Arras, 2016), Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 221-235 et Ingrid Houssaye et Emmanuelle Vagnon, « Commissioning and Use of Charts Made in Majorca c. 1400 : New Evidence from a Tuscan Merchant's Archive », *Imago Mundi*, 71/1, 2019, p. 22-33.

¹⁷ Voir Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce du Levant...*, *op. cit.*, p. 516.

satin¹⁸, camelots – ; du baume, des confits de fruits – cédrat, raisin égrainé, coing, « pommes de paradis » et gingembre – ; de même que des animaux exotiques destinés à la ménagerie du souverain – léopards, gazelles et paons (*gallines d.India*) –, alors qu’il revenait de Syrie ou d’Égypte¹⁹. À partir de 1392, ses liens avec le souverain lui permirent de passer plus directement à son service, l’amenant à poursuivre son ascension sociale et à achever sa brillante carrière en tant que conseiller royal.

Francesc de Casasagia avait ainsi suivi une trajectoire assez parallèle à celle du marchand toutefois moins opulent, Joan Ribalta, qui l’avait précédé de peu en tant que pourvoyeur de tissus précieux orientaux, mais pour la reine Eléonore de Sicile (1325-1375), troisième épouse du roi d’Aragon Pierre le Cérémonieux²⁰. Il avait également pu jouer ce rôle grâce à son implication constante dans le grand commerce du Levant entre 1363 et 1404²¹.

Joan Ribalta, tout comme le patron de navire Francesc de Casasagia, disposaient manifestement d’une excellente connaissance des marchés et des circuits d’approvisionnement en Méditerranée orientale et sans doute aussi au Proche-Orient, reposant sur une riche et longue expérience de terrain.

¹⁸ On trouve aussi l’orthographe *atzeituni*. À l’origine, ce tissu précieux provenait du lointain port chinois de Zayton.

¹⁹ Arxiu de la Corona d’Aragó, Reial Cancelleria, reg. 1955, f° 81v et 90r (octobre 1388) ; reg. 1959, f° 36r (juillet 1389), f° 160v-161r (février 1391) ; reg. 1961, f° 9r-11r, 15v-16r et 23v-24r (juin 1391).

²⁰ Voir Els quatre llibres de la reina Elionor de Sicília a l’Arxiu de la Catedral de Barcelona, éd. Margarida Anglada Cantarell, M. Angels Fernández Tortadés et Concepció Petit Cibriàin, Barcelone, Fundació Noguera, 1992, p. 63 : Joan Ribalta avait par exemple rapporté à la reine deux pièces d’*atzeitoni foga* d’Alexandrie (comptes de 1373). Voir également, Charles E. Dufourcq, « Catalogue chronologique et analytique du registre 1389 de la Chancellerie de la couronne d’Aragon intitulé “Guerrae Sarracenorum” (1367-1386) », *Miscel.lànea de Textos Medievals*, 2, 1974, doc. 299 (3 janvier 1386).

²¹ Voir Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce du Levant...*, *op. cit.*, p. 528-529.

Toutefois, il s'agit à l'évidence de négociants privilégiés qui purent bénéficier des faveurs de souverains, ce qui confère un caractère exceptionnel à leur profil. De quels indices de perception spatiale, voire de connaissance géographique dispose-t-on pour des marchands plus modestes, bien plus nombreux ?

L'étude des relations de grand commerce entre Barcelone et le Levant à la fin du Moyen Âge révèle en effet que des individus disposant de moyens plus limités participaient aussi à ce trafic à longue distance, en particulier durant le dernier tiers du XIV^e siècle. D'humbles marchands investissaient aussi des sommes modiques dans ce trafic, car ce corps de métier est en fait beaucoup plus hétérogène qu'il n'y paraît au premier abord. Mais on peut de surcroît relever des artisans du textile, qui n'étaient pas tous d'opulents drapiers, ou même de simples marins prêts à risquer quelques économies, qui certes en proportion étaient loin de pouvoir rivaliser avec les marchands²². Or, ces catégories disparaissent progressivement au cours du XV^e siècle, sous l'effet d'un processus de professionnalisation marchande, phénomène que Michel Balard constatait d'ailleurs dans les relations des Génois avec la Romanie au même moment²³.

Qu'en est-il à Perpignan ? On y observe un éventail social également étendu de contractants participant aux relations commerciales toutes destinations confondues, mais il révèle également des caractères bien particuliers, comme en atteste l'échantillon qui suit :

Tableau 1. Répartition des métiers parmi les contractants de commendes à Perpignan entre 1381-1392

²² *Ibid.*, tableau 71, p. 497 et les commentaires qui suivent.

²³ Michel Balard, *La Romanie génoise (XII^e-début du XV^e siècle)*, 2 vol., Gênes-Rome, 1978, p. 698-700. Sur ce phénomène de professionnalisation à Barcelone, voir Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce du Levant...*, *op. cit.*, p. 302.

(total de 358 contrats²⁴)

	Mar- chands	Pareurs	Autres métiers du textile	Autres	Sans profes- -sion	Femmes
Preneurs de fonds	20	27	0	6	6	0
Bailleurs de fonds	43	48	12	31	9	4
Totaux et %	63 30,6	75 36,4	12 5,8	37 18	15 7,3	4 1,9

De façon étonnante, en particulier en comparaison avec les données observées à Barcelone et dans la plupart des grands ports de commerce, les pareurs occupent à Perpignan une place de premier plan, reléguant les marchands eux-mêmes au second rang, tant parmi les preneurs de fonds que parmi les bailleurs. On rappellera qu'il s'agit d'artisans chargés des travaux de préparation des tissus dans le processus de fabrication des draps. Théoriquement ils devraient donc se cantonner aux opérations de production ; mais les commendes perpignanaïses nous les montrent clairement reconvertis dans des fonctions avant tout marchandes. Ils sont en effet bien représentés, tant parmi les bailleurs de fonds que parmi les preneurs ce qui, dans ce dernier cas, impliquait un abandon au moins temporaire de leurs activités de production à Perpignan, incompatibles avec leurs voyages.

En outre, les séries de commendes perpignanaïses montrent clairement que les sommes investies par les marchands et les pareurs, qui jouent donc plus ou moins le même rôle commercial, ne sont pas comparables. Alors que la moyenne des contrats confiés par les marchands atteint 250 livres de Barcelone, elle n'est que de 164,4 livres pour les pareurs, entre 1381 et 1392, (tandis que les médianes s'élèvent respectivement à 143 et 84 livres). Pareurs et marchands se

²⁴ Les commendes proviennent des minutiers du notaire Jaume Molines, ADPO, 3E1/459, (460), 462, 464, 468, 470).

séparent ainsi en deux strates sociales globalement distinctes²⁵.

Les riches séries de commendes montrent donc que le négoce en général, et même le grand commerce, n'étaient nullement monopolisés par une élite marchande, ni à Barcelone, ni à Perpignan, en particulier au cours du dernier tiers du XIV^e siècle. On constate au contraire un intérêt assez largement partagé par des catégories sociales clairement différentes pour les échanges marchands, en particulier ceux qui étaient destinés au Levant, attestés en nombre dans les contrats. On y trouve des catégories certes aisées, bien sûr, mais aussi moyennes, donc des pans conséquents de la société de ces deux villes.

Surtout, la participation soutenue à ces activités d'échanges largement déployées à travers la Méditerranée, mais aussi l'existence de cartes parmi les inventaires de biens de marchands assez modestes et même de simples marins, comme il a été précédemment relevé, montrent que certains d'entre eux disposaient de repères spatiaux assez bien structurés, voire avaient acquis des connaissances géographiques, du moins s'y étaient-ils efforcés. On constate même une concomitance entre la multiplication des occurrences de cartes dans la documentation – parmi les inventaires notariés de biens surtout, mais aussi parmi les ventes ou même les commendes – au cours du dernier tiers du XIV^e siècle et des deux premières décennies du suivant, d'une part, et l'amplification des échanges, bien reflétée par l'augmentation du nombre de contrats, spécialement vers la Sicile et le Levant au cours de la même période, d'autre part ;

²⁵ Pareurs et marchands n'appartiennent d'ailleurs pas aux mêmes catégories civiques dans les institutions municipales perpignanaises ; voir Philip Daileader, *De vrais citoyens. Violence, mémoire et identité dans la communauté médiévale de Perpignan 1162-1397*, Perpignan, Trabucaire, 2004, p. 156. Les données chiffrées qui précèdent sont extraites de Damien Coulon, *Grand commerce, groupes urbains et individu dans un centre économique de Méditerranée occidentale : Perpignan à la fin du Moyen Âge*, mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris I, 2011, en cours de publication par la Casa de Velázquez.

le second phénomène pouvant en fait être à l'origine du premier. Il existe certes un vigoureux débat relatif au nombre des cartes nautiques médiévales, qui ne peut cependant être ici tranché sans s'écarter de manière excessive du propos de cette étude²⁶. S'il est peut-être excessif de parler de la circulation de cartes « par milliers »²⁷, il ne semble guère faire de doute que leur nombre se multiplie et que leur usage se diffuse au cours de la période indiquée, bien plus largement en tout cas que les quelques exemplaires qui en ont été conservés. Ramon J. Pujades i Bataller a ainsi retrouvé six commendes attestant de l'exportation d'au moins vingt-sept cartes de navigation pour une période de seulement trois ans entre octobre 1389 et octobre 1392²⁸. De façon significative, ces six contrats ont été instrumentés par le notaire barcelonais Bernat Nadal, dont nous avons conservé trois minutiers spécialisés de commendes et qui comptait dans sa clientèle de très nombreux marchands. Pourtant, ces six commendes ont été consignées dans des minutiers ordinaires, peut-être par ce qu'elles ont toutes été confiées à des marins et non à des marchands et qu'elles n'atteignaient que des sommes assez

²⁶ Voir d'un côté la position de Ramon J. Pujades I Bataller, notamment dans son article « Les cartes de navigation, premières cartes à large diffusion sociale », dans Catherine Hofmann, Hélène Richard et Emmanuelle Vagnon (dir.), *L'âge d'or des cartes marines. Quand l'Europe découvrait le monde* (catalogue d'exposition), Paris, Seuil-BnF, 2012, p. 60-65 ; et de l'autre, celle de Patrick Gautier-Dalché, notamment dans « Les cartes marines : origines, caractères, usages. À propos de deux ouvrages récents », *Geographia antiqua. Rivista di geografia storica del mondo antico e di storia della geografia*, XX-XXI, 2011-2012, p. 215-227.

²⁷ Ramon J. Pujades I Bataller, « Les cartes de navigation... », art. cité, p. 60.

²⁸ *Ibid.*, p. 62. Cet auteur indique toutefois avoir relevé dans ces six commendes « l'exportation d'au moins trente-trois cartes de navigation pour une période de seulement deux ans et demi, entre octobre 1389 et mars 1392 », soit un total et un délai que je ne suis pas parvenu à retrouver parmi les six contrats donnés en référence – voir *idem*, *Les cartes portolanes...*, *op. cit.*, doc. 18-20 et 23-25, p. 85-86. Quoi qu'il en fût, il s'agissait tout de même d'un total respectable en peu de temps.

modiques, en comparaison avec l'ensemble des commendes qui nous sont parvenues. On peut ainsi en déduire que le prix de ces cartes sur parchemin, mais vraisemblablement sans vignettes illustrées, n'était que d'environ deux livres de Barcelone – lorsque le prix peut être calculé –, soit une somme presque dérisoire en comparaison avec les prix de la plupart des denrées d'exportation, puisque la moyenne des sommes investies dans les contrats barcelonais à destination du Levant par exemple, atteignait environ 120 livres²⁹.

Il en résulte donc que marins et marchands, même modestes, disposaient d'un accès facile à ces documents dans la couronne d'Aragon au point de participer eux-mêmes à leur diffusion vers les destinations privilégiées du négoce catalan, qu'ils parvenaient sans doute eux-mêmes à situer au moins grossièrement : Flandre, Gênes, Pise, Naples, Sicile et Alexandrie³⁰.

Notons enfin qu'à leur tour, les différentes catégories de marins et de marchands, numériquement assez nombreux à Barcelone, Perpignan et Majorque ont également contribué à diffuser à des échelons divers des biens et des pratiques, venant d'Orient en particulier – dans les domaines de la consommation d'épices notamment et de la diffusion des termes pour désigner les plus exotiques de ces denrées, nouvellement introduites en Occident pour lesquelles il n'existait généralement pas de terme latin pour les désigner dans les contrats. On en trouve de nombreux et bons exemples dans l'édition des commendes barcelonaises réalisée

²⁹ Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce du Levant...*, *op. cit.*, p. 296. Cette moyenne est calculée sur la base de l'ensemble des contrats à destination du Levant à Barcelone, tous métiers confondus.

³⁰ Telles sont les destinations qui apparaissent parmi les six commendes précédemment mentionnées. La répartition précise des cartes exportées vers les destinations mentionnées est la suivante : 8 sont expédiées vers la Flandre, 7 ont pour but la Sicile – dont 4 sont également possibles à vendre à Pise –, 4 vers Naples, 4 vers Gênes, enfin 4 vers Alexandrie. De manière significative, on retrouve dans cette liste les principales destinations du commerce catalan à la fin du Moyen Âge.

naguère par Josep Maria Madurell Marimon et Arcadi Garcia i Sanz, qui distingue les termes exceptionnellement indiqués en langue vernaculaire, du reste des contrats toujours rédigés en latin³¹. On relèvera cependant que nombre de ces termes en catalan pouvaient aussi désigner certaines marchandises produites en Catalogne, dont les notaires ne parvenaient pas toujours à trouver le nom en latin.

Des indices d'une culture plus approfondie

Peut-on affiner ces données et déterminer en particulier des marqueurs culturels liés aux connaissances spatiales ou au grand commerce, chez les négociants plus fortunés en particulier ? Les travaux sur la culture des marchands, réalisés en particulier sur la base des inventaires de leurs bibliothèques, montrent rapidement que la place des ouvrages que l'on pourrait relier à la géographie, les récits de voyage en particulier, n'étaient pas très nombreux³².

La thèse de Christine Gadrat, dédiée à la lecture et aux lecteurs de Marco Polo, lui a de son côté permis de relever le nom de seulement deux négociants de Barcelone, dont les inventaires de biens notariés révèlent qu'ils possédaient un exemplaire du *Devisement du monde* traduit en catalan³³. Leur parcours spécifique, lié plus ou moins étroitement au commerce du Levant, invite à fournir plus de détails à leur sujet.

Dans le cas de Pere Gircos, dont l'inventaire date de 1389, il est possible de relever sept commendes au moins, à

³¹ Josep Maria Madurell I Marimon et Arcadi Garcia I Sanz, *Comandas comerciales barcelonesas...*, *op. cit.*, par exemple, doc. 136-134, p. 263 (4 août 1374) : *Et in redditu implicare in gíngebro vert exaropat vel in gíngebro vert, in succo de limons* ; ou doc. 141-2, p. 269 (16 octobre 1376) : *Et in redditu implicare scilicet xxv libras in pipere et quinquaginta libras in gíngibero serriol vel baladino, et decem libras in gíngibero vert in such de limons et residuum in brasil colomi*.

³² Jaume Aurell I Cardona, *Els mercaders catalans...*, *op. cit.*, p. 525, note 80.

³³ Christine Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2015, p. 127.

destination de Chypre, Beyrouth, Damas et Alexandrie, échelonnées sur une douzaine d'années entre 1394 et 1407, dont certaines atteignent plusieurs centaines de livres, dépassant donc largement la moyenne³⁴. Il fait en outre partie du Consell de Cent, l'une des principales institutions de Barcelone³⁵.

Mais dans le cas de Guillem de Cabanyelles, dont l'inventaire de biens date de 1424, les liens avec la Méditerranée orientale sont nettement plus marquants. Il appartenait à une véritable lignée de marchands – homonymes, ce qui ne facilite guère la tâche pour distinguer les différentes générations – qui se livrèrent au commerce avec le Levant au moins dès le milieu du XIV^e siècle. Sans doute son grand-père participa-t-il à la rédaction du règlement du consulat catalan de Syrie en 1386. Son père – probablement – commandait un navire qui s'était rendu en Syrie en 1403, puis assura la charge de consul des Catalans à Alexandrie, peut-être dès 1405, en tout cas jusqu'en 1408³⁶. Lui-même enfin paraît débiter sa carrière en tant que jeune preneur actif de commendes pour la Syrie : entre 1396 et 1400, il en emporte une centaine (au moins 92), tandis que son père en confie au moins huit pour les mêmes destinations durant la même période (1394-1404), dont certaines très importantes à son fils, atteignant 500 livres de Barcelone et même dépassant 1000 livres, somme considérable, pour l'une d'entre elles³⁷. Surtout, à partir de 1416, Guillem Cabanyelles devient l'agent de la politique royale ambitieuse du roi d'Aragon Alphonse le Magnanime en Méditerranée orientale, comme en attestent plusieurs documents émanant de la

³⁴ AHPB, 58/169 (B.Nadal), f^o39r1 (333 livres) et 79/36 (Bellmunt), f^o9v2 (près de 448 livres).

³⁵ Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce du Levant...*, *op. cit.*, p. 525, note 80.

³⁶ *Ibid.*, p. 82.

³⁷ AHPB, 58/169 (B.Nadal), f^o128v (1370 livres), f^o188r (500 livres) ; 58/170 (B.Nadal), f^o 102r (500 livres).

chancellerie royale³⁸. Sa bibliothèque, de même que celle de Pere Gircos, était riche et contenait des ouvrages variés, d'histoire en particulier, parmi les livres de contenu profane³⁹. Dans les deux cas, le second surtout, il s'agissait à l'évidence d'individus cultivés appartenant à l'élite des négociants.

Le *Devisement du monde* n'apporte certes que peu d'informations sur la Syrie et encore moins sur l'Égypte. Mais il est difficile de penser que Guillem Cabanyelles n'ait pas trouvé quelque écho de sa vie de négociant fréquentant régulièrement les routes du Levant, étape vers un Orient plus lointain, à travers l'œuvre du célèbre voyageur vénitien. Autrement dit ses activités marchandes, spécialement polarisées sur le Levant méditerranéen ont pu contribuer à orienter ses goûts littéraires, tandis que ceux-ci lui ont partiellement permis de compléter ses connaissances spatiales.

Arrêtons-nous enfin sur le cas remarquablement bien documenté, surtout grâce aux contrats notariés, du patron de navire et homme d'affaires barcelonais Lluís Sirvent, dont la très riche carrière a pu être reconstituée en détails⁴⁰. Contentons-nous de rappeler qu'après avoir débuté très jeune dans le négoce, en particulier celui du Levant, si attractif, il joua rapidement le rôle de bailleur de fonds – spécialisé dans des changes maritimes – et devint patron de navire, évolution relativement rare parmi les carrières de marchands pour être

³⁸ Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce du Levant...*, *op. cit.*, p. 82, note 155.

³⁹ Jaume Aurell, *Els mercaders catalans...*, *op. cit.*, p. 172-177. Avec un total de 23 ouvrages, la bibliothèque de Guillem de Cabanyelles se classe au sixième rang parmi les plus fournies que cet auteur a pu relever : *ibid.*, p. 191.

⁴⁰ Damien Coulon, « Lluís Sirvent (vers 1387-1444), homme d'affaires, ambassadeur et promoteur de lignes régulières de grand commerce barcelonais », dans Élisabeth Malamut et Mohamed Ouerfelli (dir.), *Les échanges en Méditerranée médiévale*, Aix-en-Provence, PUP, 2012, p. 215-239 et *idem*, « Galeras de líneas de navegación en el gran comercio catalán a mediados del siglo XV. ¿Mito o realidad? », dans Raúl González Arévalo (dir.), *Navegación institucional y navegación privada en el Mediterráneo medieval*, Grenade, Alhulia, 2016, p. 195-215.

soulignée. Fils d'un protonotaire royal, il fut ensuite chargé par le roi Alphonse le Magnanime (1416-1458) de deux missions diplomatiques auprès du sultan mamlûk du Caire en 1429-1430, – qui devaient alors déboucher sur un important traité officiel –, ainsi qu'en 1441.

Fort de son expérience de patron de navire et des soutiens politiques dont il bénéficiait, il proposa en 1433 lors des Corts de Barcelone – l'équivalent des États Généraux français – l'utilisation par les marchands catalans des galères publiques de la Generalitat, l'institution qui depuis quelques décennies représentait de manière permanente les Corts en Catalogne, afin d'effectuer des liaisons régulières entre Barcelone et le Levant d'une part, puis, d'autre part, entre le grand port catalan et l'Angleterre et la Flandre. Ce projet fut finalement accepté et Lluís Sirvent dirigea personnellement plusieurs bâtiments de la Generalitat, alternativement vers le Levant, puis vers la Flandre et le sud de l'Angleterre. Or, il est significatif de relever une des expressions qu'il utilise dans le mémoire alors présenté aux Corts afin de justifier une telle organisation inédite reposant sur des moyens publics, certes rétribués, mais au profit d'intérêt privés : il évoque une première fois le grand « profit » que pourrait en tirer la Generalitat et le « grand bénéfice qui en résulterait pour la chose publique ». Enfin, il conclut qu'il « relève du bien public [...] de pouvoir aller ainsi et venir, et faire des affaires très sûrement »⁴¹. À deux reprises, Lluís Sirvent fait donc appel à la notion clé du Bien commun, qu'il associe directement aux activités marchandes d'importance vers des destinations lointaines du commerce catalan.

Le but n'est pas ici de refaire l'histoire de ce syntagme ancien, que Lluís Sirvent réutilise à son profit afin d'appuyer

⁴¹ *Cortes de los antiguos reinos de Aragón y de Valencia y principado de Cataluña*, Real Academia de Historia, XVII, Madrid, 1913, p. 416 et 418 : ... *per aconseguir e adquirir tant profit al dit General e per gran beneffici qui s'en seguiria a la cosa publica* et *E de aço surten dues coses : la una es manera de poder principar semblant viatge matex Lany subseguent per rabo de les dites species e laltre es be publich e manera gran a la gent de trestejar e fer affers prou segurament.*

son projet sur des arguments politiques. La thématique du bien public est en effet largement partagée dans les débats animant les gouvernements urbains en Europe, comme l'a montré une étude récente⁴². Mais l'idée n'est bien sûr pas apparue dans ce contexte. Elle remonte au vieux fonds de concepts politiques aristotéliens, puissamment relayés et « réactualisés » par certains intellectuels franciscains ou dominicains, tel Francesc Eiximenis (v. 1380-1409), dans la couronne d'Aragon par exemple⁴³.

⁴² Élodie Lecuppre-Desjardin et Anne-Laure Van Bruaene (dir.), De Bono Communi, *Discours et pratique du Bien Commun dans les villes d'Europe (XIII^e au XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2010. Dans le texte du mémoire qui vient d'être évoqué, la notion de « bien public » se rattache également « à la réalité du monde urbain », « à la bonne gestion de la ville », comme l'indique de son côté cette étude. Jusque dans l'Empire, l'expression est également associée au commerce et à la « paix dans les relations économiques » : *ibid.*, p. 2-3. En outre, comme dans les villes du Midi français, la notion de Bien commun rejoint plus particulièrement « la volonté d'apporter une amélioration à ses destinataires », de même qu'elle fournit « plus de sécurité, de confort, de prospérité dans l'économie, de bonne entente » : *ibid.*, p. 27. Pour le recours au concept de Bien commun dans le contexte urbain catalan de la fin du Moyen Âge, voir plus particulièrement Pere Verdés Pijuan, « La ciudad en el espejo : hacienda municipal e identidad urbana en la Cataluña bajomedieval », *Anales de la Universidad de Alicante. Historia Medieval*, 16, 2009-2010, en particulier p. 166. On note enfin bien sûr aussi dans cette expression du Bien commun dans le mémoire de Lluís Sirvent, d'étonnantes affinités avec les caractères commerciaux que relève de son côté Chris Fletcher parmi les requêtes du Parlement anglais qui l'utilisent également : Chris Fletcher, « What makes a Political Language ? Key Terms, Profit and Damage in the Common Petition of the English Parliament, 1343-1422 », dans Jan Dumolyn, Jelle Haemers, Hipolito Rafael Oliva Herrer et Vincent Challet (dir.), *The Voices of the People in Late Medieval Europe. Communication and Popular Politics*, Turnhout, Brepols, 2014, p. 91-106.

⁴³ Voir Franck Collard et Colette Beaune (dir.), *Pouvoir d'un seul et bien commun (VI^e-XVI^e siècles)*, *Revue Française d'Histoire des idées politiques*, 32/2, 2010 : voir en particulier Bénédicte Sère, « Aristote et le bien commun au Moyen Âge : une histoire, une historiographie », p. 277-291 et, bien qu'il s'appuie surtout sur des exemples tardifs : Paolo Evangelisti, « À la place du bonheur : bâtir le bien commun et la prospérité de la *res publica*. La littérature de *consilia* de la couronne catalano-aragonaise », p. 339-358. Voir

Or, il est bien connu que les liens, dans les milieux urbains, entre frères mineurs et marchands étaient étroits⁴⁴. Rappelons que ces derniers étaient nombreux à choisir à la fin du Moyen Âge dans leurs testaments une sépulture dans les cimetières de couvents franciscains ou dominicains⁴⁵ ou qu'ils leur attribuaient également de nombreuses donations⁴⁶.

Il ressort donc des derniers cas de négociants qui viennent d'être développés, appartenant manifestement à l'élite des marchands, qu'ils disposaient de connaissances géographiques à la fois empiriques, mais s'appuyant aussi sur une culture livresque, qui leur permettait d'user d'arguments dans un registre civico-religieux, du moins pour les plus engagés d'entre eux.

En conclusion, il importe de souligner, une fois encore, la grande richesse des contrats notariés de nature marchande en Catalogne à la fin du Moyen Âge. Leur nombre et dans une certaine mesure leur diversité – des commendes aux locations de navires, en passant par les inventaires de bien – permettent

en outre, Paolo Evangelisti, « Il valore di Cristo. L'autocomprensione della comunità politica in Francesc Eiximenis », *Enrabonar*, 42, 2009, p. 65-90. Le dominicain catalan Ramon de Penafort figure également parmi les frères mendiants ayant contribué à mettre en valeur la notion de Bien commun, dès le XIII^e siècle : voir Tomàs de Montagut, « La recepció del dret tributari comú a la Corona d'Aragó », dans Josep Serrano (dir.), *El territori i les seves institucions històriques*, Barcelone, Fundació Noguera, 1999, t. 1, p. 363.

⁴⁴ Voir notamment Taryn E. L. Chubb et Emily D. Kelley (dir.), *Mendicants and Merchants in the Medieval Mediterranean*, Leyde, Boston, Brill, 2012.

⁴⁵ Notons que tel est précisément le cas de Lluís Sirvent : cf. AHPB, 106/36 (A.Brocard), f^o61r.

⁴⁶ On pourrait d'ailleurs objecter que le mémorial attribué à Lluís Sirvent avait en fait été présenté par l'abbé du monastère de Montserrat lors des Corts de 1433 et qu'il pourrait donc être l'auteur de l'expression du Bien commun qui y est utilisée. Toutefois, les données chiffrées qui sont avancées dans le même document, afin de justifier la rentabilité de la nouvelle organisation des voyages commerciaux lointains confirment que son auteur était un négociant en pleine activité.

Écrits, langages et cultures du commerce, CEHTL, 10, Paris, Lamop, 2018.

d'établir une chaîne essentielle de liens entre plusieurs phénomènes relatifs à la culture des marchands, en dépit du fait que ces documents ne sont pas rédigés par eux. Parmi ces phénomènes, on retiendra plus particulièrement : le caractère sériel de certains de ces contrats reconnu par les notaires eux-mêmes, du moins dans un centre économique d'importance tel que Barcelone ; le déploiement de liens commerciaux dans l'espace, de façon polarisée, vers des destinations plus ou moins lointaines et hiérarchisées ; des indices de connaissances spatiales relatives à ces pôles commerciaux et aux itinéraires qui y conduisent, à travers les références à la cartographie naissante ; le caractère sans doute assez largement partagé de ces connaissances parmi les différents groupes de marchands et les autres métiers qui leur étaient associés. Ce dernier point en particulier mérite d'être souligné, car les contrats notariés révèlent sans doute mieux que n'importe quels autres documents, grâce à leur caractère sériel et à leur nombre, les logiques de diffusion sociale, en particulier lorsqu'elles sont amples.

Toutefois les contrats notariés permettent également de mettre en valeur, comme en contrepoint, des profils individuels sur lesquels l'historien se trouve exceptionnellement bien renseigné et dont il parvient ainsi à démontrer qu'ils se distinguent du lot commun. Dans ces cas, plus que dans les précédents, ils sont les vecteurs d'un vocabulaire spécifique, désignant bien sûr en particulier des objets, voire des pratiques, « exotiques » provenant de contrées éloignées, mais également des idées novatrices plus rares, ainsi que des perceptions spatiales renouvelées, à l'origine d'initiatives d'exploration qui conduiront lentement, mais inéluctablement aux découvertes décisives de la fin du Moyen Âge.